

COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal N°8 du 22 octobre 2024

Membres présents : MM. DENIAU – POINCET – RAMBAUD

ANIMATIONS U11

Phase 1

Niveau 1 Poule A (10)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	2		6		2			
Niveau 1 Poule B (9)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	4		4		1			
Niveau 2 Poule A (12)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	12							
Niveau 2 Poule B (12)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	5	2	5					
Niveau 2 Poule C (12)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	11		1					
Niveau 3 Poule A (12)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	5		6		1			
Niveau 3 Poule B (8)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées			3		5			
Niveau 3 Poule C (9)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	5	2	2					
Niveau 3 Poule D (10)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées			3		6		1	
Niveau 3 Poule A (9)	Nombre de résultats reçus par équipe	8	7	6	5	4	3	2	1
	Nombre d'équipes concernées	3	4	1	1				

Arrêts : PARTHENAY VIENNAY 3 – VAL DE BOUTONNE 2.

Nouveaux engagements : NIORT ST FLORENT 5 – NIORT ST LIGUAIRE 2.



COMMISSION DES JEUNES

Procès Verbal N°8 du 22 octobre 2024

Phase 2

La composition des niveaux est établie en fonction des résultats reçus (voir ci-dessus).

FUTSAL U11 – CHALLENGE FETIS / LAHITTE

Les équipes participant à la seconde phase sont automatiquement engagées.

Les équipes des niveaux 1 et 2 évolueront dans le groupe A et celles du niveau 3 dans le groupe B.

L'organisation des plateaux sera transmise dès que possible.

Le Président
Alexandre RAMBAUD

Le Secrétaire
Jean-Paul DENIAU